

« Un Bureau unique de Normalisation pour la Fertilisation »

Madame, Monsieur,

Les engrais, les amendements, ou bien les supports de culture font-ils partie de votre quotidien ?

Vous êtes fabricant ou distributeur de ces produits, ou bien utilisateur ?

Vous conseillez leur emploi, ou bien vous contrôlez leur composition ?

Dans tous les cas, ce message vous est destiné :

Depuis juillet dernier, les normes qui encadrent la mise en marché de ces produits sont élaborées par un bureau de normalisation unique, le BN FERTI. Son champ d'intervention couvre les matières fertilisantes, les supports de culture, les paillages, leurs composants et leurs additifs, ainsi que les méthodes permettant de les caractériser.

Jusqu'alors, la normalisation des matières fertilisantes était éclatée entre deux instances, le BNAME pour les engrais et les amendements minéraux basiques, et une commission AFNOR pour les amendements organiques et les supports de culture.

Les acteurs de la fertilisation ont souhaité regrouper toutes ces activités dans le BN FERTI, pour renforcer la position de ce secteur, améliorer la cohérence de la normalisation et optimiser le temps de travail.

Afin que toutes les parties prenantes impliquées dans ces métiers de la fertilisation soient bien représentées, le BN FERTI vous invite à participer à ses travaux.

Pour plus d'information sur :

- le BN FERTI, visiter le site www.anpea.fr rubrique bureau de normalisation
- les modalités de votre participation, contacter le BN FERTI au 01 46 53 10 54 ou par mail : bnferti@bnferti.fr



Florence CATRYCKE
Directrice du BN FERTI